Conforme à l'original produit,
Début du texte, page suivante.

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°36 du 25 septembre 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°27

DÉCISION N° 0-43064-2009/DEF/EMM/COE
portant changement de port-base du sous-marin nucléaire lanceur d'engins « Le Terrible ».

Du *31 juillet 2009*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-43064-2009/DEF/EMM/COE portant changement de port-base du sous-marin nucléaire lanceur d'engins « Le Terrible ».

Du 31 juillet 2009

NOR D E F B 0 9 5 2 0 9 6 S

Référence :

Décision n° 0-1633-2009/DEF/EMM/COE du 19 janvier 2009 (BOC N° 7 du 6 février 2009, texte 25. ; BOEM 570-0.2.2) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2

Référence de publication : BOC N°36 du 25 septembre 2009, texte 27.

À compter du 1er janvier 2010, le sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) *Le Terrible*, placé sous le commandement organique de l'amiral commandant la force océanique stratégique (ALFOST) pour ce qui concerne l'exercice des responsabilités incombant à la marine nationale pendant les essais, sera basé à Brest.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral,
sous-chef d'état-major « opérations aéronavales »,

Xavier MAGNE.